



# *Budget* *2014-2015*

*Les Services des ressources financières*

*Août 2014*

# Commission scolaire de la Capitale

## Budget 2014-2015

Renseignements sur l'administration	1
Commentaires sur le budget	3
Clientèle	9
Résultats	10
Surplus accumulés	11
Renseignements complémentaires	
Ventilation des revenus	12
Ventilation des dépenses	14
Dépenses par secteur	16
Résultats par secteur	16
Ressources allouées aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	17
Taxe scolaire et péréquation	18
Budget accordé aux établissements	
Écoles primaires	19
Écoles secondaires	20
Centres de formation professionnelle	21
Centres d'éducation des adultes	21

# Renseignements sur l'administration

## Commissaires (circonscription)

- Madame Murielle Gingras, présidente \* (Saint-Émile)
- Monsieur Marc Bergeron, vice-président \* (Vieux-Limoilou)
- Madame Nicole B. Morency \* (Vanier)
- Madame Line Godin \* (Val-Bélair Nord)
- Monsieur Raynald Houde \* (Jacques-Cartier)
- Monsieur Jean-Marie Pépin \* (Loretteville Sud)
- Madame Odette Roussin \* (Les Rivières Sud)
- Monsieur Berri Richard Bergeron (St-Jean-Baptiste - Vieux-Québec)
- Monsieur Michel Bernier (Lairét)
- Madame Marie-Claude Bourret (Montcalm Ouest)
- Monsieur Martin Cauchon (Maizerets – Limoilou-Centre)
- Monsieur Jean Frédérick (Les Rivières Est)
- Monsieur Nicolas Frichot (Saint-Pie-X)
- Madame Magelline Gagnon (Gabrielle-Roy)
- Monsieur Benoît Gingras (Sainte-Odile)
- Madame Francine B. Guillemette (Saint-Sacrement)
- Madame Louise Laliberté (Saint-Malo)
- Monsieur Napoléon Létourneau (Neufchâtel Est)
- Monsieur Robert Martel (Loretteville Nord)
- Monsieur André Picard (Les Rivières Nord)
- Monsieur Simon Picard (Lebourgneuf)
- Madame Marlène Schiff (Val-Bélair Sud)
- Madame Édith Thibault (Neufchâtel Ouest)
- Madame Marie-Claire Tremblay (Saint-Sauveur)
- Monsieur Olivier Tremblay (Montcalm Est)

### COMMISSAIRES - PARENTS

- Madame Caroline Fournier \* (Primaire)
- Madame Manon Robitaille \* (Secondaire)

\* Membres du comité exécutif

# Renseignements sur l'administration

## Personnel de direction

- Monsieur Pierre Lapointe \* Directeur général
- Madame Johanne Chenard \* Directrice générale adjointe aux affaires éducatives
- Monsieur Richard Vallée, CPA, CA \* Directeur général adjoint aux affaires administratives
- Monsieur Érick Parent \* Secrétaire général et directeur de l'information et des communications
- Madame Joanne Paradis Directrice des Services éducatifs des jeunes
- Madame Maude Plourde Directrice des Services de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
- Madame Réjeanne Ducharme Directrice des Services des ressources humaines
- Monsieur Marc Drolet, CPA, CA Directeur des Services des ressources financières
- Monsieur Éric Fortin Directeur des Services des ressources matérielles
- Monsieur Claude Lavoie Directeur des Services de l'informatique

\* Membres du comité exécutif

### **INSTITUTION FINANCIÈRE**

Banque Nationale du Canada  
2300, Boul. Père-Lelièvre  
Québec (Québec) G1P 2X5

### **SIÈGE SOCIAL**

Commission scolaire de la Capitale  
1900, rue Côté  
Québec (Québec) G1N 3Y5

# Commentaires sur le budget

## 1. INTRODUCTION

Le contexte économique qui prévaut au Québec et l'objectif poursuivi par le gouvernement d'atteindre le déficit zéro a fait en sorte que les commissions scolaires sont à nouveau appelées à participer aux efforts de redressement des finances publiques.

La préparation du budget 2014-2015 de la commission scolaire de la Capitale s'est déroulée dans un climat d'incertitude. Le changement de gouvernement a fait en sorte que les règles budgétaires ont été publiées très tardivement. De plus, la perspective d'un nécessaire retour au déficit zéro au niveau du budget de la province de Québec ajoutait à cette incertitude. Malgré tout, la commission scolaire a dû entreprendre les travaux préalables à la présentation du budget selon le calendrier établi afin de respecter certaines échéances réglementaires ou imposées, entre autres, par les conventions collectives.

Comme à l'habitude, la planification et la coordination des différents travaux menant à la préparation du budget 2014-2015 ont été assurées par le « *comité d'investissements et d'équilibre budgétaire* ». Ce comité est composé de représentants du conseil des commissaires, de la direction générale, de parents, des instances syndicales, de directions d'établissements et de directions de services.

Le budget 2014-2015 a été élaboré sur la base des paramètres de consultation du MELS étant donné la publication trop tardive des paramètres initiaux. Des ajustements budgétaires seront donc effectués au budget révisé.

Le budget de la commission scolaire de la Capitale prend en compte la variation de la clientèle prévue, l'indexation des coûts salariaux octroyés, la non-indexation des autres coûts et les mesures financées par le MELS, ainsi que des projets d'investissements revus annuellement.

Le budget reflète aussi les recommandations formulées par le comité sur le retour à l'équilibre budgétaire.

De façon générale, les dépenses tiennent compte des plans d'effectifs présentés et adoptés par le conseil des commissaires. Les budgets de salaires tiennent compte des indexations allouées pour le personnel syndiqué et pour le personnel non syndiqué et reflètent le financement du MELS.

Les budgets des unités administratives n'ont pas été indexés pour les dépenses non salariales.

Afin de limiter l'utilisation des surplus, la commission scolaire a convenu avec ses établissements de ne pas utiliser leurs surplus pour des dépenses en opérations courantes.

Dans le but de préserver le service à l'élève et face à l'incapacité d'absorber les compressions importantes annoncées tardivement, la commission scolaire de la Capitale présente un budget déficitaire de 3,2 M\$ avec l'autorisation du Ministre.

## 2. RÉSUMÉ DES COMPRESSIONS DU MELS

Appelées à participer à l'effort de retour au déficit zéro, les commissions scolaires subissent encore des compressions dans le financement qui leur est octroyé. Ainsi, la commission scolaire se voit attribuer une réduction de sa subvention de plus de 7,8 M\$ dans son budget annuel 2014-2015. Depuis la vague de réduction de dépenses amorcée en 2010-2011, les subventions du MELS ont été amputées de plus de 20 M\$ sur une base annuelle.

La disparition de la subvention de péréquation de 11 M\$ répartie sur 3 ans et amorcée en 2013-2014 se poursuit en 2014-2015. C'est donc une perte d'environ 2,75 M\$ qui est prévue en 2014-2015, soit la moitié de la perte de l'année dernière.

Dans sa volonté de limiter le plus possible la hausse du compte de taxe scolaire pour ses contribuables, la commission scolaire absorbera 1,2 M\$ de cette coupure.

En plus de la diminution de sa subvention de péréquation, la commission scolaire vivra avec une réduction de plus de 5,0 M\$ dans les allocations qui lui sont versées par le MELS. Ce dernier a regroupé les allocations des commissions scolaires en groupes distincts et a appliqué à chacun de ceux-ci des montants de compressions :

- allocations à titre « *d'aide à la réussite* » : coupure de 2,1 M\$.
- allocations en appui à « *l'adaptation scolaire* » : coupure de 0,3 M\$.
- allocations pour l'organisation des services : coupure de 0,2 M\$.

Les compressions pour ces 3 blocs d'allocations totalisent donc 2,6 M\$. Les commissions scolaires devront choisir quelles activités seront annulées ou réduites dans chacun de ces groupes d'allocations.

De plus, une révision du mode de financement des services de garde prive ceux-ci de 0,8 M\$ de subvention. Par contre, la hausse de la participation des parents demandée par le gouvernement leur apportera 0,4 M\$ supplémentaire pour une perte nette de 0,4 M\$.

En plus de ces compressions ciblées, le MELS a dû appliquer des coupures paramétriques afin de répondre à la commande du conseil du Trésor et des impératifs budgétaires du Québec.

La mesure générale 2014-2015 pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire prive la commission scolaire de plus de 1,6 M\$ alors que la mesure générale additionnelle lui enlève un 0,2 M\$ supplémentaire. Cette dernière compression demandée par le secrétariat du Conseil du Trésor exige de tous les ministères, organismes et réseaux une diminution de 2 % des dépenses salariales et de 3 % des autres dépenses administratives.

Étant donné que ces compressions totalisant plus de 5,0 M\$ nous étaient inconnues jusqu'à leur dévoilement en juin, la commission scolaire n'a pu les appliquer dans son encadrement budgétaire 2014-2015. Elles font donc partie du résultat déficitaire présenté au budget 2014-2015.

La commission scolaire déterminera, au cours de l'année 2014-2015, comment elle entend répondre à ces compressions pour son budget 2015-2016. Des choix seront effectués en collaboration avec les différents comités sectoriels et les directions des établissements afin de répartir cette diminution de subvention entre les secteurs et les diverses activités sous leurs responsabilités.

Pour le budget 2014-2015, le comité sur le retour à l'équilibre budgétaire a recommandé des compressions totalisant 2,9 M\$ qui affectent l'ensemble des secteurs. Ces économies permettent de limiter d'autant l'utilisation des surplus accumulés de la commission scolaire.

### **3. INFORMATION SUR LA CLIENTÈLE**

Nous constatons, encore cette année, une croissance de la clientèle au préscolaire et au primaire. La clientèle prévue au budget 2014-2015 s'élève à 27 276 élèves. Elle est composée de 21 663 élèves au préscolaire, au primaire et au secondaire, 3 275 élèves équivalents temps plein en formation professionnelle et 2 338 élèves équivalents temps plein en formation générale des adultes. Les prévisions démographiques indiquent que la décroissance de la clientèle en formation générale des jeunes au secondaire tire à sa fin.

### **4. FAITS SAILLANTS SUR LE BUDGET 2014-2015**

**Le secteur « Éducatif jeunes – autres qu'enseignants »** a subi relativement peu de compressions au budget 2014-2015.

Toutes les allocations accordées au budget 2013-2014 ont été reconduites.

De plus, un ajout de 1,6 poste de professionnel équivalent temps plein a été effectué à même la nouvelle allocation relative à « *l'ajout de ressources professionnelles et de soutien en appui aux enseignants* » introduite en 2013-2014 qui devait faire l'objet d'une majoration en 2014-2015. Cet ajout est conservé même si la majoration attendue a été reportée.

Les recommandations du comité sur le retour à l'équilibre budgétaire ont amené les diminutions suivantes dans le financement de ce secteur :

- le retrait d'une somme de 670 000 \$, financée par le produit maximal de la taxe scolaire pour des ressources supplémentaires en soutien à l'enseignement et à l'absentéisme à long terme de celles-ci;
- la réduction d'une somme de 10 000 \$ pour appuyer nos deux écoles primaires à vocation internationale.

Par contre, des gains d'efficience au niveau de l'organisation scolaire favorisés par notre croissance de clientèle ont permis de conserver sensiblement le même niveau de ressources supplémentaires.

Cependant, les perspectives pour l'année 2015-2016 sont moins reluisantes. Les compressions ciblées par le MELS dans les allocations à titre « *d'aide à la réussite* » et à « *l'adaptation scolaire* » auront possiblement des répercussions dans ce secteur.

**Le secteur « Éducatif jeunes – enseignants »** a subi lui aussi, toutes proportions gardées, peu de compressions.

Les recommandations du comité sur le retour à l'équilibre budgétaire ont amené les réductions suivantes dans le financement de ce secteur :

- le retrait d'une somme de 370 000 \$, provenant du produit maximal de la taxe scolaire qui accordait un financement supplémentaire à l'organisation scolaire ;
- le retrait d'une somme de 200 000 \$ pour éponger le sous-financement de l'absentéisme à long terme des enseignants.

Comme mentionné précédemment, les gains d'efficacité au niveau de l'organisation scolaire favorisés par notre croissance de clientèle ont permis de limiter les effets négatifs.

Ce secteur sera, lui aussi, affecté par de nouvelles compressions en 2015-2016 puisque les coupures ciblées par le MELS dans les allocations à titre « *d'aide à la réussite* » et à « *l'adaptation scolaire* » sont liées à ce secteur.

**Le secteur « Formation professionnelle »**, toujours suite aux recommandations du comité sur le retour à l'équilibre budgétaire, a vu sa participation au sous-financement de l'entretien de son parc immobilier augmentée de 290 000 \$

Les compressions ciblées par le MELS affecteront moins ce secteur puisqu'il y a peu de ces allocations qui lui étaient destinées.

**Le secteur « Formation générale des adultes »** a été encore une fois épargné de compressions importantes étant donné son sous-financement par une enveloppe budgétaire fermée.

Néanmoins, le comité sur le retour à l'équilibre budgétaire a recommandé une participation supplémentaire de 60 000 \$ à l'équilibre budgétaire de la commission scolaire.

Ici encore, les compressions ciblées par le MELS affecteront moins ce secteur puisqu'il y a peu de ces allocations qui lui étaient destinées.

**Le secteur « Administration »**, qui ne compte que pour 3,17 % du budget de la commission scolaire, poursuit ses efforts de rationalisation. Selon la pratique, chaque poste devenu vacant a fait l'objet d'une analyse, ce qui a amené l'abolition de 2 postes pour 2014-2015. Si des opportunités supplémentaires se présentent, la situation sera analysée afin de voir s'il y a possibilité de réduction des effectifs. De plus, les budgets de certains services ont été réduits. L'effort demandé par le comité sur le retour à l'équilibre budgétaire au secteur administration est de 220 000 \$.

Par contre, la tenue des élections scolaires à l'automne 2014 amène une charge budgétaire exceptionnelle de 500 000 \$ à ce secteur.

Puisque des mesures de compressions ciblées par le MELS affectant ce secteur ont été annoncées, celui-ci devra encore participer à l'effort de retour à l'équilibre en 2015-2016.

**Le secteur « Équipements »** a été coupé d'une somme de 400 000 \$ suite aux recommandations du comité sur le retour à l'équilibre budgétaire. Cependant, des économies récurrentes de l'ordre d'environ 300 000 \$ en consommation énergétique permettent de limiter la pression à 100 000 \$ sur ce budget qui souffre d'un déficit chronique.

**Le secteur du « Transport scolaire »** a maintenu ses efforts de rationalisation avec la poursuite des négociations entourant le renouvellement des contrats de transport qui n'avaient pas été signés à long terme en 2013-2014.

L'harmonisation des calendriers scolaires des jeunes, en éliminant les journées pédagogiques mobiles, a aussi permis de réaliser des économies appréciables.

De plus, la grille tarifaire a été revue à la hausse afin de la faire correspondre de plus près avec les coûts réels.



Le comité sur le retour à l'équilibre budgétaire recommandait une compression de 250 000 \$ à ce secteur.

**Le secteur des « Services de garde »** a été doublement touché. D'abord, les recommandations du comité sur le retour à l'équilibre budgétaire lui commandaient une contribution de près de 490 000 \$.

Par surcroît, le MELS a modifié la façon de calculer sa subvention en faisant varier le financement par élève selon la taille du service de garde. Contrebalancée en partie par la hausse du tarif édicté par le gouvernement, cette baisse de subvention a un effet net de 420 000 \$ sur leur budget.

**Au secteur « Financement »**, nous prévoyons un gain de 320 000 \$ résultant de la gestion serrée de la trésorerie. Ce gain est cependant moindre que par les années passées étant donné que les comptes de taxe seront postés plus tard.

**Au secteur « Investissements »**, le résultat est tributaire des investissements des années antérieures et de leur financement. Le résultat négatif s'explique majoritairement par des dépenses d'amortissement et des dépenses non capitalisables non financées que la commission scolaire doit assumer à même ses surplus accumulés. Rappelons, pour information, que l'enveloppe budgétaire d'investissements 2014-2015 accordée par le MELS est de près de 48,4 M\$ et pour laquelle nous avons prévu, des projets d'un montant de 49,2 M\$ a été adoptée par le conseil des commissaires le 6 mai 2014.

## **5. CHIFFRES COMPARATIFS**

Afin de présenter nos prévisions budgétaires, nous devons prévoir dans quels champs d'activités les revenus et les dépenses des établissements auront lieu. Pour ce faire, nous avons utilisé les statistiques de leur budget initial 2013-2014. Il se peut donc que les résultats réels par champs d'activités diffèrent quelque peu de nos prévisions.

## **6. PERSPECTIVES FUTURES**

Lors de la présentation du budget provincial 2014-2015, le ministre des Finances a annoncé que les exercices financiers 2014-2015 et 2015-2016 feraient l'objet d'importantes compressions en vue d'atteindre la cible du déficit zéro. Il a même annoncé que l'année 2015-2016 serait plus difficile que 2014-2015.

Il va sans dire que l'effet cumulatif des coupures fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile d'équilibrer le budget de la commission scolaire sans affecter le service à l'élève.

Au cours du prochain exercice financier, nous travaillerons à identifier les activités où les compressions de 2014-2015 pourront être appliquées. Ces travaux se feront en collaboration avec les comités sectoriels des différents ordres d'enseignement et le comité sur le retour à l'équilibre budgétaire.

Rappelons qu'une partie des compressions du MELS pour 2014-2015 se fait dans les allocations à titre « d'aide à la réussite » et « d'adaptation scolaire ». Même s'il revient à la commission scolaire de choisir parmi ces allocations les activités où elle entend couper, il est assuré que le service à l'élève en sera directement ou indirectement affecté.

Nous espérons vivement que les commissions scolaires ne subiront pas une pareille vague de compressions en 2015-2016, car l'effet cumulatif de celles-ci commence à peser lourd sur le budget de la commission scolaire.

## **7. CONCLUSION**

Le budget de dépenses 2014-2015 de la Commission scolaire de la Capitale atteint 316,2 M\$. Celles-ci excédant les revenus de 3,2 M\$, une autorisation du Ministre a été requise. L'utilisation des surplus de la commission scolaire, constitués au fil des années, ainsi que cette autorisation ont permis de produire un budget en préservant le plus possible le service à l'élève.

Les recommandations du comité sur le retour à l'équilibre budgétaire ont permis de trouver des pistes de compressions. Cependant, tel que craint depuis quelques années, la multiplication des coupures du MELS fait en sorte que le service à l'élève commence à être affecté.

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements à l'ensemble des personnes qui ont contribué, de près ou de loin, aux différents travaux et qui nous ont soutenus et accompagnés tout au long du processus d'élaboration du budget pour l'année financière 2014-2015.

# Commission scolaire de la Capitale

## Clientèle

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

---

	<b>Budget 2014-2015</b>	<b>Budget 2013-2014</b>
Maternelles (4 ans)	<b>210</b>	219
Maternelles (5 ans)	<b>2 361</b>	2 255
Primaire	<b>12 016</b>	11 629
Secondaire général - jeunes	<b>7 076</b>	7 075
Secondaire général - adultes (enveloppe fermée)	<b>2 338</b>	2 339
Formation professionnelle	<b>3 275</b>	3 203
	<b>27 276</b>	26 720

**Note:** Cette clientèle comporte certains écarts avec celle apparaissant dans les tableaux du budget accordé aux établissements puisque des provisions pour clientèle présente au 30 septembre y ont été prévues.

# Commission scolaire de la Capitale

## Résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

	<b>Budget 2014-2015</b>	<b>Budget 2013-2014</b>
	\$	\$
<b>Revenus</b>		
Subventions de fonctionnement du MELS	<b>221 734 771</b>	223 384 278
Taxe scolaire	<b>58 702 763</b>	54 945 637
Revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux	<b>514 759</b>	383 029
Droits de scolarité et autres droits chargés relatifs à un cours	<b>4 030 094</b>	3 425 976
Ventes de biens et services	<b>24 402 955</b>	22 413 795
Autres revenus généraux de fonctionnement	<b>3 184 084</b>	1 637 310
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations	<b>126 000</b>	104 100
	<b>312 695 426</b>	306 294 125
<b>Dépenses</b>		
Enseignement et formation	<b>154 413 024</b>	148 057 657
Soutien à l'enseignement et à la formation	<b>69 904 951</b>	64 477 811
Services d'appoint	<b>30 038 148</b>	29 087 685
Activités administratives	<b>10 600 201</b>	10 595 313
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	<b>36 591 653</b>	37 204 275
Activités connexes	<b>14 681 356</b>	14 837 171
	<b>316 229 333</b>	304 259 912
Surplus (déficit) avant la variation de la subvention - Financement	<b>(3 533 907)</b>	2 034 213
Variation de la subvention - Financement	<b>326 462</b>	<b>(4 117 264)</b>
<b>Surplus (déficit) net</b>	<b>(3 207 445)</b>	<b>(2 083 051)</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Surplus accumulés

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

---

	<b>Budget 2014-2015</b>	<b>Budget 2013-2014</b>
	\$	\$
Surplus accumulés au début	<b>33 442 242</b>	35 525 293
Surplus (déficit) net de l'exercice	<b>(3 207 445)</b>	<b>(2 083 051)</b>
<b>Surplus accumulés à la fin</b>	<b>30 234 797</b>	33 442 242

# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

### VENTILATION DES REVENUS

	<b>Budget 2014-2015</b>	<b>Budget 2013-2014</b>
	\$	\$
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Subventions de fonctionnement du MELS</b>		
Subvention de péréquation	<b>2 757 827</b>	5 515 654
Subvention du service de la dette	<b>23 629 365</b>	25 762 931
Subvention de fonctionnement - Jeunes - Adultes - FP	<b>190 825 983</b>	187 634 463
Subvention pour le transport scolaire	<b>4 521 596</b>	4 471 230
	<b>221 734 771</b>	223 384 278
<b>Taxe scolaire</b>		
Revenus tenant lieu de taxes	<b>2 600 000</b>	2 550 000
Taxe scolaire - année courante	<b>56 102 763</b>	52 395 637
	<b>58 702 763</b>	54 945 637
<b>Revenus des autres ministères et organismes gouvernementaux</b>		
Subvention du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille - Formation professionnelle	<b>338 646</b>	331 591
Subvention du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille - Formation générale des adultes	<b>176 113</b>	51 438
	<b>514 759</b>	383 029

# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

### VENTILATION DES REVENUS (suite)

	<b>Budget 2014-2015</b>	<b>Budget 2013-2014</b>
	\$	\$
<b>Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours</b>		
Droits chargés aux clientèles adultes (Services complémentaires et autres droits)	262 177	511 834
Droits de scolarité pour les élèves venant de l'extérieur du Québec	0	0
Revenus visant à financer un cours - Formation professionnelle	3 529 679	2 682 671
Revenus visant à financer un cours - Formation générale des adultes	238 238	231 471
Revenus visant à financer un cours - Autres types de formation		
	<b>4 030 094</b>	<b>3 425 976</b>
<b>Ventes de biens et services</b>		
Fournitures et matériel scolaires	4 531 374	5 560 536
Surveillance et transport du midi	700 913	353 325
Services de garde	13 434 280	11 531 501
Autres activités chargées aux usagers	3 848 707	3 294 323
Autres ventes de biens et services	1 887 681	1 674 110
	<b>24 402 955</b>	<b>22 413 795</b>
<b>Autres revenus généraux de fonctionnement</b>		
Revenus de location d'immeubles	1 897 356	1 237 310
Participation financière d'un organisme pour charges de fonctionnement	836 728	0
Publicité et commandites	0	0
Intérêts, pénalités et frais de retard	450 000	400 000
	<b>3 184 084</b>	<b>1 637 310</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

### VENTILATION DES DÉPENSES

	Budget 2014-2015	Budget 2013-2014
	\$	\$
<b>Enseignement et formation</b>		
Éducation préscolaire	10 180 462	10 361 890
Enseignement primaire	56 822 664	54 070 999
Enseignement secondaire général	33 740 093	31 766 025
Formation professionnelle	30 144 132	31 039 626
Enseignement particulier	10 538 545	9 615 296
Formation générale des adultes	12 987 128	11 203 821
	<u>154 413 024</u>	<u>148 057 657</u>
<b>Soutien à l'enseignement et à la formation</b>		
Gestion des écoles et des centres	23 212 721	21 343 657
Moyens d'enseignement	5 846 464	4 264 932
Services complémentaires	21 829 349	20 689 389
Services pédagogiques et de formation d'appoint	9 373 642	8 325 614
Animation et développement pédagogiques	4 751 180	4 404 906
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	1 094 134	1 123 784
Activités sportives, culturelles et sociales	3 797 461	4 325 529
	<u>69 904 951</u>	<u>64 477 811</u>
<b>Services d'appoint</b>		
Transport scolaire	10 897 497	10 606 440
Services de garde	19 140 651	18 481 245
	<u>30 038 148</u>	<u>29 087 685</u>
<b>Activités administratives</b>		
Conseil des commissaires et comités	948 502	402 842
Gestion	7 736 247	7 696 759
Services corporatifs	1 781 510	2 339 160
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	133 942	156 552
	<u>10 600 201</u>	<u>10 595 313</u>



# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

<b>VENTILATION DES DÉPENSES (suite)</b>	<b>Budget 2014-2015</b>	<b>Budget 2013-2014</b>
	\$	\$
<b>Activités relatives aux biens meubles et immeubles</b>		
Entretien et amortissement des biens meubles	<b>4 916 327</b>	4 615 815
Conservation et amortissement des biens immeubles	<b>13 873 217</b>	15 484 276
Entretien ménager	<b>7 245 183</b>	6 832 497
Consommation énergétique	<b>6 470 414</b>	6 652 821
Location d'immeubles	<b>1 238 272</b>	1 177 539
Protection et sécurité	<b>298 857</b>	250 300
Amélioration, transformation et rénovations majeures non capitalisables	<b>2 053 764</b>	1 695 408
Systèmes d'information et de télécommunications non capitalisables	<b>495 619</b>	495 619
	<b>36 591 653</b>	37 204 275
<b>Activités connexes</b>		
Financement	<b>9 297 865</b>	8 893 769
Projets spéciaux	<b>3 633 000</b>	3 807 267
Rétroactivité	<b>100 000</b>	100 000
Droits de scolarité et autres ententes	<b>1 060 000</b>	1 043 259
Sécurité d'emploi	<b>79 823</b>	78 255
Variation des provisions pour créances douteuses	<b>1 000</b>	1 800
Prêts de services	<b>170 306</b>	529 878
Autres activités connexes	<b>339 362</b>	382 943
	<b>14 681 356</b>	14 837 171

# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

### DÉPENSES PAR SECTEUR

	Budget 2014-2015	
	\$	%
Formation générale des jeunes - enseignants	118 726 862	37,54%
Éducatif jeunes - autres qu'enseignants	49 124 921	15,53%
Formation professionnelle	40 742 741	12,88%
Formation générale des adultes	19 078 844	6,03%
Administration	10 034 802	3,17%
Équipements	19 367 037	6,12%
Transport scolaire	10 897 497	3,45%
Services de garde	19 471 586	6,16%
Financement	9 127 365	2,89%
Autres secteurs	3 233 000	1,02%
Investissements	16 424 678	5,19%
	<b>316 229 333</b>	<b>100,00%</b>

### RÉSULTATS PAR SECTEUR

	Budget	Budget
	2014-2015	2013-2014
	\$	\$
Formation générale des jeunes - enseignants	3 027 772	3 058 615
Éducatif jeunes - autres qu'enseignants	(6 251 028)	(3 290 266)
Formation professionnelle	733 792	994 212
Formation générale des adultes	(1 352 956)	(20 466)
Administration	(823 885)	101 131
Équipements	(1 995 801)	(3 104 478)
Transport scolaire	817 960	422 276
Services de garde	2 826 917	1 965 413
Financement	320 000	400 000
Autres secteurs	0	0
Investissements	(510 216)	(2 609 488)
	<b>(3 207 445)</b>	<b>(2 083 051)</b>

**Note:** Ces renseignements supplémentaires présentent nos dépenses par secteurs d'activités tels que définis par nos règles de répartition des ressources financières. Ils diffèrent donc de la comptabilité par champs d'activités présentée aux pages précédentes.

# Commission scolaire de la Capitale

## Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

<b>RESSOURCES ALLOUÉES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS, À RISQUE OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE (article 277 de la L.I.P.)</b>	<b>Budget 2014-2015</b>	<b>Budget 2013-2014</b>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	<b>10 430 656</b>	9 469 834
Psychologie	<b>3 372 305</b>	3 047 509
Orthophonie	<b>1 648 993</b>	1 308 858
Psychoéducation et éducation spécialisée	<b>9 558 522</b>	10 178 126
Santé et services sociaux	<b>533 218</b>	665 149
Orthopédagogie	<b>5 588 959</b>	4 981 075
Cours d'appoint ou en milieu hospitalier	<b>276 265</b>	208 228
Services de garde - élèves handicapés	<b>884 055</b>	868 935
Frais de scolarité hors réseau	<b>1 060 000</b>	1 043 259
	<b><u>33 352 973</u></b>	<b><u>31 770 973</u></b>

Cette annexe présente les ressources allouées destinées en quasi-totalité aux élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Toutes les ressources concernant l'intégration de ces élèves en classes régulières y sont exclues car il est très difficile de distinguer les dépenses relatives aux élèves ordinaires de celles des élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage intégrés dans ces classes.

De plus, mentionnons qu'aucune dépense de gestion d'école n'apparaît dans cette annexe même si les directions occupent une grande partie de leur temps à participer à la conception des plans d'intervention pour ces élèves.

Aussi, nous avons exclu les dépenses centralisées en support à cette clientèle, telles les employés du secteur de l'adaptation scolaire des services éducatifs des jeunes.

Les ressources relatives à certains services de soutien à l'enseignement communs à l'ensemble des élèves sont aussi exclues. Pensons aux services de bibliothèque, d'informatique d'enseignement, de soutien technique à l'enseignement, d'orientation, d'animation spirituelle et engagement communautaire, d'encadrement et de surveillance d'élèves, etc. Les élèves handicapés, à risque ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage sont aussi des bénéficiaires de ces services. Il en est de même pour les dépenses relatives à l'administration de la commission scolaire et à l'entretien des écoles.

# Commission scolaire de la Capitale

## Taxe scolaire et péréquation

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

TAUX DE TAXE SCOLAIRE	Budget 2014-2015		
	Taux nominal de taxe (par 100 \$ d'évaluation)	Réduction de taxe (par 100 \$ d'évaluation)	Taux de taxe nette (par 100 \$ d'évaluation)
	\$	\$	\$
		(voir note)	
Québec	0,21973	0,010144	<b>0,209586</b>
Saint-Gabriel-de-Valcartier	0,21973	0,011660	<b>0,208070</b>
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	0,21973	0,012474	<b>0,207256</b>
Lac Saint-Joseph	0,21973	0,013782	<b>0,205948</b>
Shannon	0,21973	0,018841	<b>0,200889</b>
Fossambault-sur-le-Lac	0,21973	0,003424	<b>0,216306</b>

PRODUIT MAXIMAL DE LA TAXE SCOLAIRE	Budget 2014-2015	Budget 2013-2014
	\$	\$
Taxe scolaire perçue auprès des contribuables (nette de la réduction)	<b>56 102 763</b>	52 395 637
Réduction de taxe scolaire accordée aux contribuables financée par le Ministère	<b>2 757 827</b>	5 515 654
Produit maximal de la taxe scolaire autorisé par le Ministère	<b>58 860 590</b>	57 911 291

AUGMENTATION DE LA CHARGE FISCALE DES CONTRIBUABLES	Budget 2014-2015	
	\$	%
Augmentation du produit maximal de la taxe scolaire autorisé par le Ministère	<b>949 299</b>	1,81%
Retrait partiel du Ministère dans le financement de la réduction de taxe scolaire accordée aux contribuables	<b>2 757 827</b>	5,26%
Augmentation de la charge fiscale des contribuables	<b>3 707 126</b>	7,08%

**Notes:** Le Ministère se retirera entièrement du financement de la réduction de taxe scolaire accordée aux contribuables. Cette réduction disparaîtra en 2015-2016. La charge fiscale des contribuables pourrait augmenter d'autant.

En établissant son taux de taxe nette, la commission scolaire a absorbé une partie de la perte de réduction de taxe accordée aux contribuables. Cette réduction d'un montant de 1 200 000 \$ sera accordée aux contribuables dont la propriété figurera au rôle d'évaluation lors de la taxation et sera compensée par l'arrivée de nouvelles constructions ou de rénovations qui seront ajoutées au rôle pendant l'exercice financier.

# Commission scolaire de la Capitale

## Budget accordé aux établissements

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

ÉCOLES PRIMAIRES	Clientèle totale	Total des allocations \$	Revenus \$	Utilisation du surplus	Total du budget \$
				\$	
Alexander-Wolff	519	324 828	550 066		874 894
<b>à l'Orée-des-Bois</b>	<b>413</b>	<b>317 311</b>	<b>447 880</b>		<b>765 191</b>
Anne-Hébert	508	397 229	566 603		963 832
<b>Sans-Frontière</b>	<b>285</b>	<b>243 779</b>	<b>175 396</b>		<b>419 175</b>
de Château-d'Eau	324	216 594	370 740		587 334
<b>de l'Accueil</b>	<b>564</b>	<b>341 025</b>	<b>565 840</b>		<b>906 865</b>
de La Chanterelle	469	380 592	505 344		885 936
<b>de La Chaumière</b>	<b>308</b>	<b>204 888</b>	<b>288 777</b>		<b>493 665</b>
de la Grande-Hermine	364	362 116	367 638		729 754
<b>de la Mosaïque</b>	<b>398</b>	<b>258 351</b>	<b>384 187</b>		<b>642 538</b>
de l'Apprenti-Sage	584	371 994	672 543		1 044 537
<b>de La Source</b>	<b>183</b>	<b>122 198</b>	<b>186 624</b>		<b>308 822</b>
de l'Aventure - de l'Arc-en-Ciel	320	226 131	338 126		564 257
<b>de l'Escabelle</b>	<b>585</b>	<b>387 616</b>	<b>628 477</b>		<b>1 016 093</b>
des Explorateurs	230	133 304	183 814		317 118
<b>Des Grands-Saules</b>	<b>508</b>	<b>369 702</b>	<b>643 570</b>		<b>1 013 272</b>
des Jeunes-du-Monde	400	337 640	299 500		637 140
<b>Dominique-Savio</b>	<b>198</b>	<b>176 042</b>	<b>167 255</b>		<b>343 297</b>
du Beau-Séjour	269	181 474	282 734		464 208
<b>du Buisson</b>	<b>192</b>	<b>182 020</b>	<b>236 631</b>		<b>418 651</b>
Du Domaine	178	128 993	287 400		416 393
<b>du Joli-Bois</b>	<b>174</b>	<b>97 117</b>	<b>183 273</b>		<b>280 390</b>
du Val-Joli	560	361 351	552 203		913 554
<b>du Vignoble</b>	<b>447</b>	<b>369 883</b>	<b>536 179</b>	<b>20 532</b>	<b>926 594</b>
régionale des Quatre-Saisons	20	19 219	5 000		24 219
<b>Jacques-Cartier - St-Denys-Garneau</b>	<b>476</b>	<b>262 709</b>	<b>567 422</b>		<b>830 131</b>
Jean-XXIII	229	151 070	294 891		445 961
<b>Jules-Émond - Amédée-Boutin</b>	<b>537</b>	<b>339 515</b>	<b>531 398</b>		<b>870 913</b>
L'Odyssée	299	229 668	190 000		419 668
<b>Les Prés-Verts - St-Bernard</b>	<b>553</b>	<b>313 308</b>	<b>598 202</b>		<b>911 510</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Budget accordé aux établissements

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

### ÉCOLES PRIMAIRES (suite)

	Clientèle totale	Total des allocations \$	Revenus \$	Utilisation du surplus \$	Total du budget \$
Marguerite-Bourgeoys	205	179 583	145 950		325 533
<b>éducation internationale Notre-Dame-des-Neiges</b>	<b>326</b>	<b>288 820</b>	<b>386 576</b>		<b>675 396</b>
Notre-Dame-du-Canada	271	250 024	238 800		488 824
<b>Sacré-Cœur</b>	<b>150</b>	<b>142 815</b>	<b>113 821</b>		<b>256 636</b>
Saint-Albert-le-Grand	243	263 222	255 287		518 509
<b>Saint-Claude</b>	<b>352</b>	<b>268 843</b>	<b>381 278</b>		<b>650 121</b>
Sainte-Odile	230	197 092	192 052		389 144
<b>Saint-Fidèle</b>	<b>249</b>	<b>210 209</b>	<b>259 450</b>		<b>469 659</b>
Saint-Jean-Baptiste	259	213 650	359 297		572 947
<b>Saint-Malo</b>	<b>273</b>	<b>227 042</b>	<b>212 355</b>		<b>439 397</b>
Saint-Paul-Apôtre	206	170 803	223 150		393 953
<b>des Berges</b>	<b>354</b>	<b>225 372</b>	<b>300 022</b>		<b>525 394</b>
internationale de Saint-Sacrement	375	390 028	511 245		901 273
<b>Total</b>	<b>14 587</b>	<b>10 835 170</b>	<b>15 186 996</b>	<b>20 532</b>	<b>26 042 698</b>

### ÉCOLES SECONDAIRES

	Clientèle totale	Total des allocations \$	Revenus \$	Utilisation du surplus \$	Total du budget \$
Boudreau (secteur jeunes)	100	519 278	95 000		614 278
<b>Cardinal-Roy</b>	<b>655</b>	<b>1 035 897</b>	<b>194 000</b>		<b>1 229 897</b>
Jean-de-Brébeuf	622	1 118 977	342 000		1 460 977
<b>Joseph-François-Perrault</b>	<b>437</b>	<b>835 086</b>	<b>290 200</b>		<b>1 125 286</b>
de la Cité	342	1 020 607	226 400		1 247 007
<b>régionale des Quatre-Saisons</b>	<b>64</b>	<b>20 605</b>	<b>15 100</b>		<b>35 705</b>
Saint-Denys-Garneau	73	253 578			253 578
<b>de Neufchâtel</b>	<b>1 419</b>	<b>1 745 257</b>	<b>836 774</b>		<b>2 582 031</b>
Roger-Comtois	1 692	1 971 731	922 015	30 000	2 923 746
<b>La Camaradière</b>	<b>1 037</b>	<b>1 464 851</b>	<b>509 600</b>		<b>1 974 451</b>
L'Odyssée	283	539 692	449 780		989 472
<b>Vanier</b>	<b>332</b>	<b>902 971</b>	<b>102 338</b>	<b>35 000</b>	<b>1 040 309</b>
<b>Total</b>	<b>7 056</b>	<b>11 428 530</b>	<b>3 983 207</b>	<b>65 000</b>	<b>15 476 737</b>

# Commission scolaire de la Capitale

## Budget accordé aux établissements

pour l'exercice terminé le 30 juin 2015

CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	Clientèle totale	Total des allocations \$	Revenus \$	Utilisation du surplus \$	Total du budget \$
de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay	142	2 487 707	230 335		2 718 042
<b>de Neufchâtel</b>	<b>471</b>	<b>4 467 267</b>	<b>970 125</b>		<b>5 437 392</b>
ÉMOICQ	1 067	11 319 838	2 244 243		13 564 081
<b>de Limoilou</b>	<b>372</b>	<b>2 897 780</b>	<b>743 608</b>		<b>3 641 388</b>
de Québec	372	4 305 616	535 750		4 841 366
<b>Wilbrod-Bherer</b>	<b>383</b>	<b>4 871 145</b>	<b>598 760</b>		<b>5 469 905</b>
hôtelière de la Capitale	468	4 454 324	1 761 700		6 216 024
<b>Total</b>	<b>3 275</b>	<b>34 803 677</b>	<b>7 084 521</b>		<b>41 888 198</b>

CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES	Clientèle totale	Total des allocations \$	Revenus \$	Utilisation du surplus \$	Total du budget \$
Boudreau (secteur adultes)	104	17 096			17 096
<b>Conrad-Barbeau</b>	<b>239</b>	<b>1 980 789</b>	<b>28 000</b>		<b>2 008 789</b>
Louis-Jolliet	1 345	8 554 567	768 231		9 322 798
<b>Saint-Louis</b>	<b>650</b>	<b>4 862 735</b>	<b>181 000</b>		<b>5 043 735</b>
<b>Total</b>	<b>2 338</b>	<b>15 415 187</b>	<b>977 231</b>		<b>16 392 418</b>